CGECI "Le Patronat Ivoirien"

Face au COVID-19 la CGECI vous informe

LA VEILLE DU PATRONAT

OBSERVER LES MESURES BARRIERES POUR **SE PROTÉGER** ET **PROTÉGER LES AUTRES**

Hebdo 002 | Vendredi 24 avril 2020

Sommaire

1 **Edito** : Le temps de l'entreprise citoyenne en période de crise

2 **Actualité ivoirienne :** Le soutien financier aux entreprises bientôt dans sa phase d'opérationnalisation

2 **Actualité africaine :** Le Fonds de Solidarité Africain aux côtés des Etats et de ses entreprises membres

3 **Plaidoyer :** Les préoccupations du secteur privé liées aux difficultés d'approvisionnement à l'étranger pris en compte par le gouvernement

3 **Bonnes Pratiques :** Le rôle de la communication interne en période de crise sanitaire

4 **Fiscalité :** Le Gouvernement et la CGECI trouvent un consensus sur les mesures de report des impôts au profit des entreprises

5 **Dialogue public-privé :** Les comités se mettent en place progressivement

6 **Impact du COVID-19 :** Ces emplois menacés par la crise sanitaire et ses conséquences

7 **Lutte contre le Covid-19** : Dons de la CGECI

8 **Actions humanitaires :** Les entreprises ivoiriennes font preuve de solidarité

Editorial

Stéphane AKA-ANGHUI
Directeur Exécutif de la CGECI

Le temps de l'entreprise citoyenne en période de crise

Principal interlocuteur du gouvernement, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) est heureuse de vous informer des résultats des concertations menées avec les pouvoirs publics dans le cadre de la lutte contre la pandémie à coronavirus Covid-19.

Dans cette crise inédite, qui nous affecte tous, nous avons adressé en mars 2020 vos différentes préoccupations au Premier Ministre et à certains ministres, assorties de pistes de solutions. Les mesures annoncées le 31 mars 2020 par le Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, M. Amadou Gon Coulibaly, vont dans le sens de nos attentes. Elles ont été par la suite, pour certaines d'entre elles, adoptées en Conseil des Ministres.

Ainsi, le Plan d'accompagnement du secteur privé prévoit plusieurs Fonds, dont le Fonds de soutien aux PME pour 150 milliards de FCfa et le Fonds de soutien aux grandes entreprises, d'un montant de 100 milliards de FCfa. Selon le Premier Ministre, qui a eu une rencontre avec le secteur privé le 22 avril 2020, ces Fonds seront, très prochainement, approvisionnés respectivement de 40 et 30 milliards de FCfa, pour commencer. L'heure est donc venue de remercier le Premier Ministre, tout en travaillant avec les ministères compétents pour rendre ces Fonds opérationnels et accessibles aux entreprises en difficultés.

C'est le moment aussi, pour chacune et chacun d'entre nous, de faire preuve d'encore un peu de patience alors que ces financements vont être progressivement mis en place, pour apporter une bouffée d'oxygène à nos entreprises malmenées par la crise. Ce temps pourrait être mis à profit pour constituer les dossiers que ne manqueront pas d'exiger l'administration pour attester de l'impact de la crise sur les activités.

Le temps nous semble également propice, pour réaffirmer notre responsabilité sociétale et notre engagement citoyen, en nous impliquant dans l'élan de solidarité nationale lancé par le gouvernement pour sauver les vies et soulager les populations.

Organisation citoyenne, soucieuse de la santé et du bien-être de la population, la CGECI a remis, le 24 avril 2020, au Ministre de l'Economie et des Finances en présence du Ministre du Commerce et de l'Industrie et du Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, de quoi permettre à ce dernier d'acquérir 20 ambulances, 6 respirateurs et près de 16 000 kits pour dépister les malades du COVID19. Cette contribution permettra d'appuyer durablement différentes structures engagées dans la lutte contre cette crise sanitaire.

Nous remercions les entreprises ayant déjà contribué, et exhortons les autres à le faire, en dépit de ces temps difficiles pour tous. C'est en ces moments difficiles que l'on mesure mieux le sens de la solidarité et de l'entraide mutuelle. Soyons tous, des entreprises citoyennes, solidaires de la communauté nationale engagée dans la lutte contre le Covid-19.

Actualité ivoirienne

Le soutien financier aux entreprises bientôt dans sa phase d'opérationnalisation

M. **Jean-Marie Ackah,** Président de la CGECI a animé un point de presse, à la sortie de la rencontre avec le Premier Ministre, en présence des membres du gouvernement et des acteurs du secteur privé.

Le cadre institutionnel existe et des ressources pour le financement des Fonds de Soutien aux PME estimé à 150 milliards et du Fonds de Soutien aux grandes entreprises, d'un montant de 100 milliards de FCFA seront bientôt disponibles.

L'information a été donnée le 22 avril 2020 à Abidjan à l'occasion de la rencontre entre le Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, M. Amadou Gon Coulibaly et le secteur privé conduit par la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), avec à ses côtés la Fédération Ivoirienne des PME (FIPME) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI).

A l'issue de cette rencontre le Président de la CGECI, M. Jean-Marie Ackah, a pu indiquer que les mécanismes mis en place par le gouvernement répondent aux attentes du secteur privé et les rassurer que le travail se poursuivrait avec les différents ministères afin que le Plan national de soutien dans son volet « Soutien aux entreprises » soit opérationnel.

D'ores et déjà, la CGECI a pris les dispositions pour consulter ses membres et travailler avec les ministères sectoriels en charge de la gestion desdits Fonds pour se mettre d'accord sur les critères d'éligibilité et la liste des dossiers à fournir pour bénéficier des fonds. Des réflexions ont également été lancées, dans le cadre des Comité de gestion de ces fonds auxquels participe la CGECI, sur l'usage que les entreprises doivent faire de ces fonds et aussi sur les produits que les Fonds doivent offrir pour correspondre aux difficultés des entreprises que nous devons régler. Toutes ces réflexions seront finalisées grâce à l'appui d'un cabinet de conseil à recruter à cet effet.

Notons que les Présidents des Comités de Gestion des différents Fonds sont déjà connus. Il s'agit de :

- → Mme. Yao madeleine - Fonds de solidarité
- → M. Soumahoro Mory - Fonds des Grandes Entreprises
- → M. MIMBA Antoine - Fonds des PME
- → M. SAIN OGUIE – Fond du Secteur informel

Actualité africaine

Le Fonds de Solidarité Africain aux côtés des Etats et de ses entreprises membres

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) est engagé aux côtés de ses États membres et de leurs opérateurs économiques, relativement aux conséquences néfastes de la pandémie du COVID-19 sur l'économie et les affaires.

Aussi, le FSA se tient-il prêt à appuyer les entreprises partenaires par une offre adaptée à travers ses produits opérationnels et à des conditions préférentielles. Il offrira des garanties individuelles assorties ou non de refinancement. Quant aux banques et Etablissements financiers partenaires, le Fonds propose des garanties de portefeuille comprises entre 1 milliard F CFA et 5 milliards F CFA destinées à faciliter le financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Le FSA a réitéré sa solidarité envers les populations et les entités économiques impactées par les mesures de restriction prises pour endiguer la maladie à Coronavirus ainsi qu'envers toute la communauté scientifique à pied d'œuvre pour trouver une solution à la pandémie qui sévit partout dans le monde.

Pour plus d'informations, merci de contacter le FSA à l'adresse suivante: info.fsa@fondsolidariteafricain.org

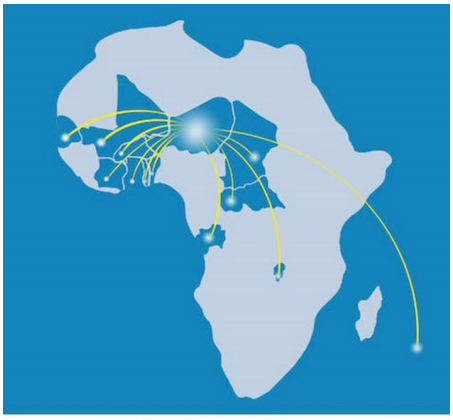

Plaidoyer

Les préoccupations du secteur privé liées aux difficultés d'approvisionnement à l'étranger pris en compte par le gouvernement

La pandémie du COVID19 a entrainé la fermeture de plusieurs frontières, à commencer par la Chine, entrainant avec elle des difficultés d'approvisionnement en provenance de l'étranger.

Cette préoccupation constituait la première catégorie du plaidoyer du secteur privé auprès des autorités gouvernementales. Le Patronat Ivoirien avait, après analyse de l'ensemble des préoccupations, préconisé les 5 mesures suivantes :

1. L'élaboration d'un communiqué stipulant que les navires de marchandises ainsi que les avions cargos peuvent accéder aux ports et aéroports de Côte d'Ivoire malgré la fermeture des frontières ;
2. La prise de dispositions afin que les formalités de contrôle, liées au coronavirus, des navires voulant débarquer leurs marchandises en Côte d'Ivoire n'excèdent pas 24 heures ;
3. L'obtention de l'Etat qu'il rembourse les surestaries payées au cas où l'immobilisation du navire nécessaire pour les tests de dépistage sur l'ensemble de l'équipage ne soit trop longue ;
4. La mise en place d'un Groupe de travail pour étudier les cas des navires de marchandises immobilisés à la suite de tests prouvant qu'un ou plusieurs membres de l'équipage seraient infectés ;
5. La suspension des frais de magasinage durant la période de crise liée au COVID-19.

Les points 2, 3 et 5 de ces recommandations ont été pris en compte par le Gouvernement. Ceci a été mis en exergue par le Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, M. Amadou Gon Coulibaly, dans son adresse à la Nation du 31 mars 2020.

Quant au point 1, bien que n'ayant pas connaissance d'un communiqué stipulant que les navires de marchandises ainsi que les avions cargos peuvent accéder aux ports et aéroports de Côte d'Ivoire, il faut noter que les autorités veillent à ce que les ports et les aéroports soient accessibles pour les marchandises afin d'éviter des pénuries sur nos marchés, ce qui serait préjudiciable à tous.

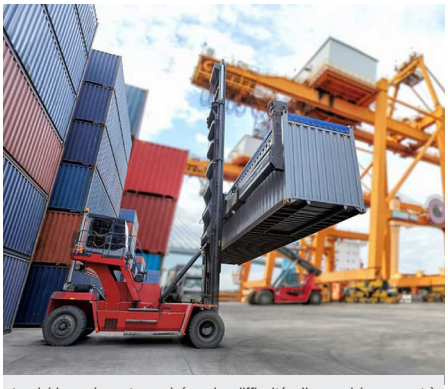

Le plaidoyer du secteur privé sur les difficultés d'approvisionnement à l'étranger a porté ses fruits.

Pour la mesure 4, nous pensons qu'elle pourrait être discutée au sein du Comité paritaire Etat/Secteur Privé lié au COVID19 qui se met progressivement en place.

Bonnes Pratiques

Le rôle de la communication interne en période de crise sanitaire

Pour lutter efficacement contre le COVID-19, chaque entreprise doit être dotée d'un Plan de Gestion de Crise et d'outils nécessaires à une communication efficace auprès de l'ensemble du personnel.

Les employés, étant dans ce cas les premières cibles de chaque entreprise, il est primordial de les rassurer, d'éviter les tons alarmistes et de renforcer les liens de confiance en échangeant fréquemment avec eux.

Ainsi, toutes les informations sur les mesures-barrières et celles prises en interne par l'entreprise, communiquées aux employés soit au cours de réunions ponctuelles ou par tout autre canal d'information interne, permettront d'atténuer les craintes et les angoisses concernant la maladie à Coronavirus.

Elles contribueront également à renforcer leur capacité à faire face à toutes les conséquences secondaires liées à l'infection du COVID 19 sur leur vie.

Les courriels internes routiniers suscitant parfois peu d'intérêt, deviennent tout à coup populaires, puisque les employés recherchent des réponses à leurs questions, et souhaitent plus de transparence et du réconfort.

Que ce soit sur les meilleures pratiques pour se prémunir contre le virus ou sur les consignes en lien avec les activités de chaque entreprise, il importe de transmettre les informations disponibles, émanant de sources fiables (Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, OMS, etc…) et de les tenir à jour.

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES AUX ENTREPRISES

- Communiquer fréquemment en faisant preuve de transparence: partagez les directives de l'entreprise ;
- Faire preuve d'engagement en mettant à disposition de ressources nécessaires (personne-ressource, télétravail, etc.) ;
- Collaborer étroitement avec la haute direction et le Comité de veille et de Crise qu'il vous faut mettre sur pied ;
- Tenir informer régulièrement en premier lieu les employés. Car rien n'est pire pour ces derniers que de voir dans les médias ou par tout autre moyen extérieur à l'entreprise des informations la concernant;
- Le COVID-19 affecte nos entreprises, nos vies, nos communautés locales et l'ensemble du monde. La société entière doit s'unir et s'approprier les bonnes pratiques afin de rompre la chaîne de transmission et endiguer cette maladie.

Fiscalité

Le Gouvernement et la CGECI trouvent un consensus sur les mesures de report des impôts au profit des entreprises

Le Conseil des Ministres du 8 avril 2020 a adopté une ordonnance relative à la mise en œuvre des mesures fiscales préconisées par le secteur privé. Toutefois, le caractère restrictif de cette ordonnance par rapport aux mesures d'ordre général annoncées par le Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, M. Amadou Gon Coulibaly, a conduit le Président de la CGECI à traduire, au Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat la compréhension du secteur privé de la mesure en question. Dans l'entendement des acteurs du secteur privé, « la Mesure s'applique à l'ensemble des impôts à l'exception de la TVA. A ce titre la première moitié de la patente et le premier tiers du BIC sont concernés par la mesure de report des impôts de 3 mois… La mesure s'applique d'office à toutes les entreprises en difficulté, sans pour autant qu'elles aient à constituer un dossier, l'Administration conservant son pouvoir d'appréciation. La conviction de la CGECI est que les entreprises qui sont en capacité s'acquitteront de leurs impôts ».

Ainsi, en vue d'arrêter des points d'accord qui feront l'objet d'un consensus entre le Gouvernement et le secteur privé, et sur invitation du Ministre Moussa Sanogo, une séance de travail s'est tenue le lundi 13 avril 2020 entre le Cabinet de ce celui-ci et la CGECI.

De cette séance de travail, il a été retenu ce qui suit :

- → Le bénéfice de la mesure de report n'est pas conditionné par la soumission et l'examen préalable d'un dossier ;
- → Pour la deuxième moitié de la patente et le deuxième tiers du BIC, le report de 3 mois du paiement court à compter de la date d'exigibilité desdits impôts ;
- → Pour le paiement de la première moitié de la patente (échu avant l'adoption des mesures de soutien) et pour le premier tiers du BIC, la Direction Générale des Impôts (DGI) devra apprécier la situation de chaque contribuable en tenant compte du contexte de crise ;
- → Pour le report de l'impôt sur le traitement et salaires, la DGI devra également apprécier la situation de chaque contribuable en tenant compte du contexte de crise.

La CGECI représentée par son Président M. **Jean-Marie Ackah** a été échangé avec le Ministre **Moussa SANOGO** sur les points de report des impôts afin de dégager des points de consensus

Les conclusions ci-dessus de la séance de travail seront entérinées dans un arrêté d'application du Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat qui sera pris cette semaine et sera transmis par la CGECI aux entreprises dès que possible.

Pour remonter vos préoccupations, vos suggestions d'accompagnement et faire l'estimation de l'impact de vos pertes.

N'hésitez pas à nous envoyer un mail à l'adresse suivante : covid19@cgeci.ci

Dialogue public-privé

Les comités se mettent en place progressivement

Depuis le début de la crise sanitaire liée au COVID-19, la CGECI a œuvré au renforcement du cadre de concertation Etat/secteur privé pour permettre au Gouvernement de répondre aux préoccupations du secteur privé.

Ainsi sur proposition et insistance de la CGECI, deux instances ont été mis en place sous la houlette du Comité de Concertation Etat Secteur Privé (CCESP).

La première instance qui est la Cellule Technique d'Information et d'écoute (CTIE) est une sorte de guichet unique qui comprend les points focaux opérationnels des ministères et principaux services administratifs qui interagissent avec le secteur privé. Il fonctionne comme un centre d'écoute et d'information devant recueillir les préoccupations des entreprises relatives à l'application sur le terrain des mesures prises par l'Administration dans le cadre du COVID 19. Le souhait de la CGECI est qu'une réponse soit apportée aux préoccupations pratiques en 24H maximum.

Au-dessus de ce centre d'écoute se trouve un Comité Technique Paritaire dont les missions sont entre autres de :

- → analyser les recommandations du secteur privé en fonction de l'évolution de la situation de crise en vue de proposer des mesures complémentaires au Gouvernement ;
- → suivre la mise en œuvre des mesures arrêtées par le Gouvernement ;
- → s'assurer de la bonne coordination de l'action gouvernementale dans le cadre de l'accompagnement du secteur privé.

La CGECI est représentée au sein du Comité Technique Paritaire qui se réunit de manière physique ou par visio-conférence une fois par semaine. Ce Comité remonte, en cas de besoin, aux ministres concernés, les préoccupations majeures pour lesquels le secteur privé n'aurait pas obtenu de réponses.

Sur proposition de la CGECI, deux instances de gestion des flux d'informations ont été mis en place sous la co-supervision (ou co-coordination) du Comité de Concertation Etat Secteur Privé (CCESP)

Dans cette optique, le CCESP a organisé le 16 avril 2020, une réunion de cadrage avec les points focaux du secteur privé et de l'administration publique, pour valider les missions et le fonctionnement de la Cellule technique d'information et d'écoute. Quant au Comité paritaire, il s'est réuni les vendredi 17 et 24 avril 2020.

Pour rappel, la CGECI a adressé aux autorités ivoiriennes une série de préoccupations du secteur privé.

Sur les **35 mesures préconisées par la CGECI**, **24** ont été **prises en compte** : **13 citées par le Premier Ministre**; **2 réglées par la circulaire de la Douane** du 31 mars 2020; **5 par les communiqués de la BCEAO**. A cela s'ajoute **4 mesures relatives à la libre circulation des personnes et des marchandises** et aux difficultés liées à l'approvisionnement réglées par différentes décisions.

Les échanges sont toujours en cours pour obtenir des mesures additionnelles et pour l'opérationnalisation des différents Fonds créés pour soutenir les entreprises en difficulté.

CGECI "Le Patronat Ivoirien"

COVID-19 se protéger et protéger les autres

CECI

Plateforme Humanitaire

Se laver très régulièrement les mains au savon àu à défaut utiliser une solution Hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Respecter une distance d'au moins un (01) mètre entre les personnes

Nettoyez régulièrement les surfaces potentiellement infectées

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle

Impact du COVID

Ces emplois menacés par la crise sanitaire et ses conséquences

Plus la crise sanitaire perdure, plus son impact sur l'outil de production et en particulier sur les emplois devient significatif. En ce qui concerne l'emploi, les données à fin mars 2020 communiquées par le Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale à la CGECI se présentent comme suit :

- → **06 entreprises** ont mis en congés payés par anticipation **569 travailleurs** ;
- → **10 entreprises** ont mis en travail à temps partiel **894 travailleurs** ;
- → **507 entreprises** ont mis en chômage technique **13 571 travailleurs**. Seulement 30 ont prévue des mesures d'accompagnement. Les secteurs de l'hôtellerie, l'éducation-formation, la restauration, le commerce et l'industrie sont les plus touchés ;
- → **11 entreprises ont licencié 122 travailleurs** pour des **motifs économiques** ;
- → **01 entreprise a provisoirement fermé** ses locaux **mettant au chômage 95 travailleurs.**

Cette situation alarmante, montre l'urgence et la nécessité d'accentuer le plan de soutien aux entreprises en mettant l'accent sur les mesures en faveur du maintien des

Une réunion placée sous la présidence de M. **Bernand N'doumi**, Pdt de la CIPC a fait le point de l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi

emplois et de la préservation de l'outil de production des entreprises. C'est pourquoi, les Partenaires Sociaux ont, dans ce sens, été invités à faire au Gouvernement, dans les meilleurs délais, des propositions.

A cet effet, une réunion de la Commission Indépendante Permanente de Concertation (CIPC) a eu lieu le 16 avril 2020 à la Maison de l'Entreprise, siège sociale de la CGECI.

Les recommandations de cette Commission pourront être portées à la connaissance du Gouvernement et des entreprises, une fois signées par toutes les parties.

Page internet dédiée aux notes et informations officielles de l'administration sur le COVID-19

https://cgeci.com/coronavirus/

Lutte contre le COVID-19

Dons de la CGECI

Il y a pratiquement un mois, face à la progression de la pandémie de la maladie à Coronavirus en Côte d'Ivoire, la CGECI lançait un appel aux chefs d'entreprises, à ses membres, à manifester leur solidarité par des dons en numéraire.

Cet effort destiné à apporter du réconfort aux populations et à soutenir les actions du gouvernement a eu un écho favorable. Plusieurs entreprises et groupements n'avaient d'ailleurs pas attendu l'appel de la CGECI pour manifester leur solidarité à l'égard des efforts du Gouvernement.

C'était donc au tour de la CGECI de s'inscrire dans la chaîne de solidarité nationale.

De la gauche vers la droite,
Dr **Eugène Aka Aouélé**, Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,
M. **Adama Coulibaly,** Ministre l'Economie et des Finances,
M. **Jean-Marie Ackah,** Président de la CGECI
et M. **Diarrassouba Souleymane**, Ministre du Commerce et de l'Industrie

Ce don a été remis le 24 avril 2020 par le Président de la CGECI, M. Jean-Marie Ackah, au Ministre l'Economie et des Finances, M. Adama Coulibaly, aux côtés de qui se trouvaient pour la circonstance, M. Diarrassouba Souleymane, Ministre du Commerce et de l'Industrie et Dr Eugène Aka Aouélé, Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, principal bénéficiaire de cette contribution. Cette cérémonie a eu lieu au Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances sis à Abidjan- Plateau.

Ce don est destiné au renforcement des capacités des services médicaux, conformément aux postes de dépenses idenitifées par la CGECI, en

Le parchemin contenant le détail du don de matériels fait par la CGECI à été remis par le Président M. **Jean-Marie Ackah,** à M. **Adama Coulibaly,** Ministre l'Economie et des Finances.

collaboration avec les services de la Santé, à l'intérieur du plan de riposte du Gouvernement ivoirien estimé à plus de 95 milliards CFA. Il s'agit de l'acquisition de :

- **20 ambulances pour le SAMU d'une valeur totale de 600 millions FCFA;**
- **6 ensembles respirateurs (moniteur, pousse goutte électrique, lit, respirateur) destinés au Service des Maladies Infectieuses et Tropicales (SMIT) pour 185 millions FCFA;**
- **Et 15.800 kits de dépistage destinés à l'Institut Pasteur pour tester les populations à hauteur de 215 millions.**

Au cours de la cérémonie, le Président ACKAH a traduit toute sa gratitude aux entreprises et Organisations du Secteur Privé qui ont répondu à l'appel à l'élan de solidarité lancé par la CGECI et a encouragé les entreprises qui n'ont pas encore fait le pas à s'inscrire dans cette démarche qui donnera lieu à une deuxième phase de l'opération dénommée Le Secteur Privé Contre le COVID-19.

Visiblement heureux du don, le Ministre de l'Economie et des Finances, a, au nom du Président de la République, S.E.M. Alassane Ouattara, remercié la CGECI. Pour lui, *« au-delà du montant qui est significatif, c'est le signal donné par le secteur privé qui est important. En effet avec cette contribution, le secteur privé montre que c'est dans la mobilisation de tous et la mutualisation des efforts que nous parviendrons à vaincre la pandémie et maintenir la résilience de notre économie »*. Quant au Ministre de la Santé, il reste convaincu que *« le don fait par la CGECI permettra à la Côte d'Ivoire, après l'atteinte de son pic endémique, d'amorcer sa décroissance des effets néfastes liés à la maladie »*.

M. **Jean-Marie Ackah,** Président de la CGECI remettant le chèque de 1 milliard au nom du secteur privé à M. **Adama Coulibaly,** Ministre de l'Economie et des Finances.

Actions humanitaires

Les entreprises ivoiriennes font preuve de solidarité

Une véritable chaîne de solidarité a vu le jour pour faire face à la crise sanitaire qui touche de plein fouet la Côte d'Ivoire. De nombreuses entreprises, des Associations à but non lucratif et autres organisations de la Société civile se mobilisent pour apporter de l'aide au Gouvernement ivoirien, à des structures sanitaires et à des entreprises afin de contribuer à la mise en oeuvre du Plan de riposte contre la maladie à Coronavirus. Nous vous proposons un deuxième trombinoscope, non exhaustif, des actions menées par des entreprises et organisations membres de la CGECI.

Don du Groupe AVOS

Don du Groupe ERANOVE

Don de la SNEDAI

Don de la Fondation NSIA

Don du Groupe Bolloré à la RTI

Don de Continental Beverage Company

Actions humanitaires

Don de CORLAY

Don de la Fondation du Groupe SAHAM Assurance

Don de PETRO-IVOIRE

Don de la Société Générale de Côte d'Ivoire

Don de l'entreprise A2P

Don de BOUYGUES/SCDM

Don de la LONACI

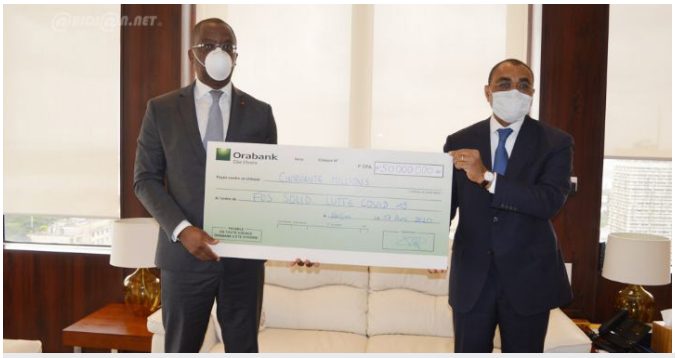

Don de Orabank Côte d'Ivoire

CGECI
CONFEDERATION GENERALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE

"Le Patronat Ivoirien"

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

COVID-19

LES BONNES PRATIQUES

Face au **Coronavirus**: pour **se protéger** et **protéger les autres**

Se laver très régulièrement les mains au savon ou à défaut utiliser une solution hydro-alcoolique

Nettoyez régulièrement les surfaces potentiellement infectées

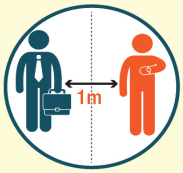

Respecter une distance d'au moins un (01) mètre entre les personnes

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle

Temps de survie du virus sur les surfaces
(poignée, argent, siège, habit...)

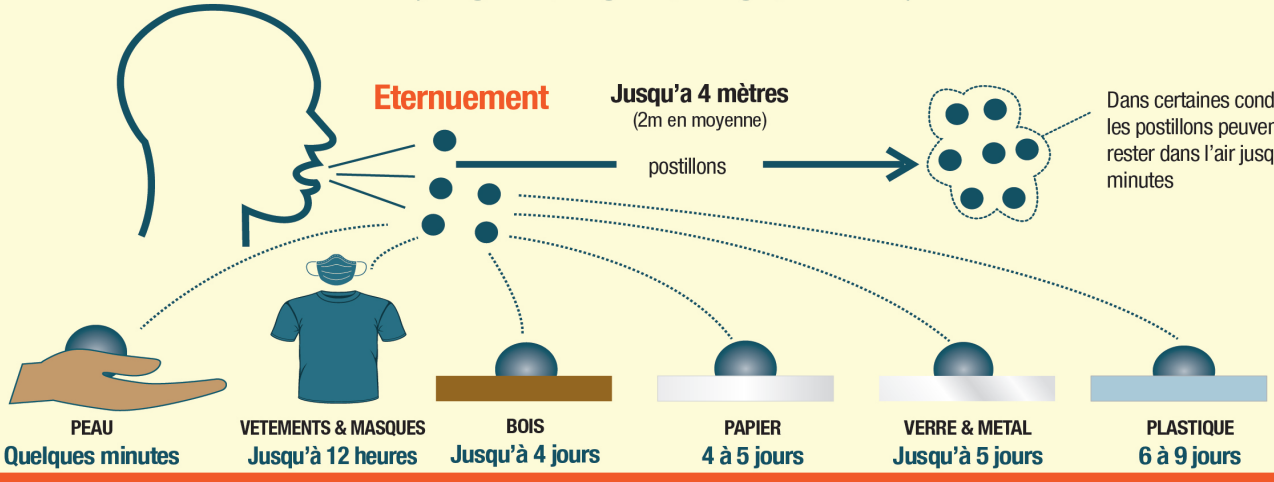

Nettoyez régulièrement les surfaces potentiellement infectées
Respectez une distance d'au moins un (01) mètre entre les personnes

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101

INHP (Institut National d'Hygiène Publique)
Tél. : (+225) 21 25 35 10/ 23 46 19 85

IPCI (Institut Pasteur de Côte d'Ivoire)
Tél. : (+225) 23 45 33 92

SMIT (Service des Maladies Infectieuses Tropicale CHU Treichville) - Tél. : (+225) 21 24 91 22

SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente)
Tél. : (225) 22 44 53 53

CECI
Coalition des Entreprises de Côte d'Ivoire contre le Sida, la Tuberculose, le Paludisme et le Cancer

Plateforme Humanitaire
CÔTE D'IVOIRE